

Discours sur la lecture publique au Québec pendant la Révolution tranquille

Reading during the Quiet Revolution

Discurso sobre la lectura pública en Québec durante la Revolución tranquila

Benoît Ferland

Volume 44, numéro 4, octobre–décembre 1998

La lecture publique au Québec : évolution et discours

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1032826ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1032826ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

L'auteur analyse le discours sur les bibliothèques et la lecture publique sous-tendant l'action gouvernementale pendant la Révolution tranquille. Les résultats permettent de comprendre que les finalités de la lecture publique, que l'État entendait confier aux bibliothèques, étaient principalement liées à l'instruction et à l'accès à la connaissance en vue de permettre aux Québécois d'expression française de rejoindre la modernité, tout en s'affirmant au plan culturel.

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ferland, B. (1998). Discours sur la lecture publique au Québec pendant la Révolution tranquille. *Documentation et bibliothèques*, 44(4), 185–198. <https://doi.org/10.7202/1032826ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Discours sur la lecture publique au Québec pendant la Révolution tranquille*

Benoît Ferland

Directeur

Service des loisirs et de la culture

Bibliothèque de Hawkesbury

L'auteur analyse le discours sur les bibliothèques et la lecture publique sous-tendant l'action gouvernementale pendant la Révolution tranquille. Les résultats permettent de comprendre que les finalités de la lecture publique, que l'État entendait confier aux bibliothèques, étaient principalement liées à l'instruction et à l'accès à la connaissance en vue de permettre aux Québécois d'expression française de rejoindre la modernité, tout en s'affirmant au plan culturel.

Reading during the Quiet Revolution

The author analyses the position of libraries and reading as expressed in government decisions taken during the Quiet Revolution. The results allow one to conclude that the objectives of reading, such as the government intended libraries to exercise, were essentially linked to teaching and knowledge in order that French-speaking Québécois join the modern world and affirm their cultural identity.

Discurso sobre la lectura pública en Québec durante la Revolución tranquila

El autor analiza el discurso sobre las bibliotecas y la lectura pública subyacente en la acción gubernamental durante la Revolución tranquila. Los resultados permiten comprender que la finalidad de la lectura pública que el Estado confiaba a las bibliotecas se ligaba principalmente a la instrucción y al acceso al conocimiento con el fin de permitir que los habitantes de Québec de lengua francesa se unieran a la modernidad, afirmándose simultáneamente en el plan cultural.

Avec le retour du thème de la lecture dans le discours gouvernemental actuel, il apparaît pertinent de s'intéresser à celui-ci durant la période marquant le début de l'interventionnisme de l'État en cette matière. On s'intéressera, en fait, à la série discursive concernant les pôles du triangle Lecture-Bibliothèque-Action gouvernementale pour tenter d'en relever les traits distinctifs. Le corpus documentaire analysé provient de sources variées et couvre la période allant de 1956 à 1966. Après une mise en contexte, on s'attachera à étudier le discours des bibliothécaires sur la lecture et les bibliothèques, puis celui émanant de l'État. Les liens entre ces différentes séries discursives seront présentés en conclusion.

Le contexte

La prospérité d'après-guerre, venue des États-Unis et de la reconstruction de l'Europe, amène des transformations majeures dans la société québécoise. L'Église conserve le contrôle des institutions reliées à l'éducation et à la santé.

Elle a cependant du mal à suivre l'augmentation – le *baby-boom* – et l'urbanisation de la population. Pour cette raison, l'État assume de plus en plus la charge financière de la sécurité sociale : c'est le début de ce que l'on a appelé « l'État-providence ». Le gouvernement du Québec, qui dépensait moins que la moyenne des provinces canadiennes de 1911 à 1950, passe au deuxième rang en matière de dépenses entre 1957 et 1967. (Gow 1986, 23)

Ces changements à l'échelle nord-américaine n'empêchent toutefois pas le régime Duplessis d'administrer le Québec de manière conservatrice. De fait, on limitera les dépenses pour éviter un déficit, réduisant d'autant les possibilités d'intervention de l'État dans certains secteurs clefs tels que l'éducation et la culture.

L'Union nationale et le clergé voulaient maintenir un Québec rural, traditionnel et conservateur, qui ne correspondait évidemment pas à la société moderne qui s'installait dans le monde occi-

dental. Certains esprits libéraux (intellectuels, journalistes et même certains membres du clergé) commencent bientôt à s'élever contre le conservatisme (Dion 1993, 23). On pense entre autres, au *Refus global* de Borduas (publié en 1948) qui accusait à la fois la France, l'Angleterre et le Vatican d'être responsables du retard du Québec (Linteau 1989, 406), au roman *Le Libraire* (1960) de Gérard Bessette et évidemment aux *Insolences du frère Untel* de Jean-Paul Desbiens.

Avec le temps, ces critiques finirent par affaiblir la mainmise des esprits conservateurs sur les différents niveaux de pouvoir. De plus, le gouvernement Duplessis fait face, à partir de 1958, à Jean Lesage. La mort de Duplessis, en 1959, accélère la montée du libéralisme ; Paul Sauvé, qui lui succède, entame des réformes avec son célèbre « *Désormais* ». Le

* Cet article est tiré d'une étude présentée dans le cadre du cours BLT 6291 suivi en 1996 à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

gouvernement Lesage, porté au pouvoir en 1960, multiplie ces réformes avec son «*équipe du tonnerre*». Ajoutons que l'ensemble des décennies 1960 et 1970 est marquée par un vent de changements politiques, sociaux et institutionnels visant à doter le Québec des structures et des outils d'un État moderne. Le vocabulaire utilisé par Lesage, pendant le discours du budget de 1962, illustre l'état d'esprit qui inspirait toutes les actions gouvernementales de cette période: «*Le Québec connaît un retard par rapport aux autres provinces, il est engagé dans une entreprise de modernisation, il fournit l'effort de rénovation le plus intense de son histoire*» (Gow 1986, 295). On s'inspire pour cela de ce qui se fait ailleurs, notamment au Canada anglais et aux États-Unis. Le journal *The Globe and Mail* a qualifié, à l'époque, ces changements rapides de «*Quiet Revolution*» (Linteau 1989, 421). Les politiciens et intellectuels québécois intéressés aux changements ont vite repris l'expression «*Révolution tranquille*».

C'est à partir de la Révolution tranquille que la société québécoise commence à sortir de sa torpeur, particulièrement dans le secteur culturel. Mais au Québec, comme l'a écrit l'historien Maurice Lemire, on part de loin en la matière (Lemire 1986, 13), même si ce secteur est l'un de ceux qui bénéficiera de l'interventionnisme de l'État (Gow 1986, 296). En effet, le pourcentage des dépenses nettes qui y sont consacrées quadruple de 1959 à 1960, pour diminuer à nouveau à partir de 1964.

Au Québec, pendant les années 1950, puis encore plus pendant les années 1960-1970, la préoccupation pour la chose dite culturelle est étroitement liée à la survie de la langue française; d'ailleurs, cette préoccupation teinte le discours des différents gouvernements québécois qui prennent le parti de promouvoir la langue française au Québec.

Soulignons également qu'un domaine culturel important, celui de l'édition, connaît certains bouleversements pendant la période d'après-guerre. La fin des hostilités fait en sorte que la France reprend sa prépondérance en matière d'édition francophone. Il n'en demeure pas moins que la courte période pendant laquelle le Québec a été, en quelque sorte, la plaque tournante de l'édition française a dilué la domination qu'avait le

clergé québécois sur la production littéraire, et ce, même si l'*Index* n'a été officiellement aboli qu'en 1965. Notons aussi que la littérature québécoise avait déjà entrepris de se libérer du carcan thématique conservateur de la glorification de la vie paysanne, et que l'idée des bienfaits de la lecture commence à être véhiculée par certains intellectuels: «*Cultivez-vous. Et pour ça, apprenez à lire*» écrivait à cette période le Frère Untel. (1960, 135).

Certains, comme Léon Dion (1993, 5), affirment qu'il est difficile de tenter d'isoler le déclencheur principal des changements dans les institutions comme par exemple, dans les bibliothèques. En effet, il s'agit plus souvent de la convergence de mouvements et de processus sur une certaine période qui amène ce type de remplacement ou de renouvellement dans les institutions. Quoi qu'il en soit, on peut voir apparaître, en 1950, une légère amélioration du côté des bibliothèques publiques, entre autres, dans la région métropolitaine, où l'on assiste à l'établissement de bibliothèques de quartier. Quelques municipalités se dotent également de timides bibliothèques publiques (Linteau 1989, 402). Comme nous le verrons plus loin, c'est aussi en 1959 qu'une loi sur les bibliothèques publiques est votée par le Parlement. Sous le court mais intense gouvernement de Paul Sauvé (66 projets de loi adoptés en cent jours!), on avait songé, en plus de ce projet, à instaurer un Conseil provincial des Arts dont l'une des fonctions aurait été «*de contribuer à l'ouverture de bibliothèques et de discothèques dans la plupart des municipalités de la province*.» (Sauvé 1960, 7)

Mais c'est véritablement dans la décennie suivante que l'on voit apparaître un changement marqué, puisque le nombre de bibliothèques municipales passe de 71 en 1960 à 114 en 1967. Il faut ajouter à cela une douzaine de bibliothèques centrales de prêts qui desserviront bientôt 750 municipalités rurales. Le pourcentage de la population québécoise ayant accès à une bibliothèque augmente également de 45 % en 1960 à 63 % en 1970. (Linteau 1989, 771-772)

Il faut dire que malgré le ralentissement de la Révolution tranquille au milieu des années 1960, l'interventionnisme de l'État a continué d'être favorable au système de bibliothèques publiques québé-

coises, même si les fonds consentis n'ont pas toujours suivi les discours.

Le point de vue des bibliothécaires sur la lecture

En raison de leur rôle et de leur mission, les bibliothécaires ont exprimé, plus souvent qu'autrement, à titre personnel ou par le biais de leurs associations, leur perception du rôle de la lecture et de la bibliothèque. Ils ont aussi commenté l'action gouvernementale en cette matière.

Le discours des bibliothécaires sur l'action gouvernementale tenu au début de la Révolution tranquille est parfaitement illustré par celui de Raymond Tanghe – conservateur de la bibliothèque de l'Université de Montréal – dans son livre *Pour un système cohérent de bibliothèques au Canada français*. Il dénonce l'absence d'un «*plan général d'organisation bibliographique, administrative et financière des bibliothèques de la Province*» (Tanghe 1952, 5). Les raisons qu'il invoque pour justifier la mise sur pied d'un système de bibliothèques publiques sont surtout l'industrialisation et la pénétration plus grande de l'instruction dans les classes populaires. Selon lui, les ouvriers qui travaillent comme des automates devraient avoir la lecture comme moyen d'évasion et comme ressource pour briser leur ignorance (ibid., 8). Les thèmes de lecture-loisirs, de lecture-formation et de bonne lecture se retrouvent dans son discours: «*La lecture d'ouvrages bien choisis procurera aux uns et aux autres la distraction et la formation dont ils ont besoin*.» (ibid., 9)

Tanghe aborde un thème qui a aussi préoccupé quelques-uns de ses collègues, la lecture publique comme facteur de nivellement des écarts socioculturels: «*Nous croyons pouvoir affirmer qu'il est plus facile de créer la solidarité sociale lorsque diminuent ou s'effacent les écarts entre les niveaux d'instruction et de culture des divers éléments de la société*.» (ibid., 9)

Il ne faut pas croire pour autant que ce nouvel intérêt traduit une idéologie socialiste chez Tanghe, puisqu'il écrit plus loin: «*Pour neutraliser l'indéniable attirance du communisme sur les masses*

populaires, on ne saurait mieux faire que d'éviter de prêter à des comparaisons qui nous soient désavantageuses.» (ibid., 10). Cette partie du discours de Tanghe se rattache à une tradition d'essence humaniste.

Dans un chapitre intitulé «Éduquer le goût de lire», Tanghe affirme que les bibliothécaires et les professeurs doivent inculquer le goût de lire surtout aux jeunes, mais également aux adultes :

«Le problème des lectures pour adolescents relève de la pédagogie : les ouvrages appropriés ne manquent pas, il faut enseigner à les lire et à les aimer. [...] Le goût de la lecture s'acquiert, s'intensifie : plus on lit, plus on veut lire. (ibid., 11-12)

«Éduquer le goût de la lecture et créer un climat favorable aux bibliothèques, à leur tour instruments d'éducation, tout se tient bien que la lecture soit avant tout un agent de formation individuelle, c'est faire preuve de sens social et d'esprit civique que de concourir à la création et au développement des bibliothèques. Sans celles-ci aucun programme d'éducation d'adultes ne saurait se réaliser. » (ibid., 13)

En somme, Tanghe ne voit pas dans l'école une concurrente dans la diffusion de la lecture mais plutôt une alliée. On comprend que même s'il concède que la lecture peut être une distraction, elle doit surtout avoir une finalité utilitaire. Sans être exclusive, la finalité instruction est donc considérée avant celle de la distraction.

Tout bibliothécaire qu'il soit, Tanghe rejoint le discours de l'élite intellectuelle et politique de l'époque, lorsqu'il fait référence à la bibliothèque comme un outil intellectuel et spirituel de survivance contre les influences anglo-saxonnes (ibid., 14). Pourtant, il s'inspire de la tradition anglo-saxonne en matière de lecture publique, lorsqu'il demande au gouvernement de considérer la possibilité de créer une bibliothèque si les citoyens le demandent par pétition.

Pendant que certains de ses collègues dénoncent la subordination de la culture à l'éducation, Tanghe affirme que le service des bibliothèques pourrait rele-

ver de l'Instruction publique (comme en Ontario).

Sa prise de position élitiste et conservatrice sur la sélection de livres constitue un autre point ne le mettant pas au diapason de son époque. En effet, il affirme que l'on ne devrait pas acheter de best-sellers et encore moins des livres à l'*Index* (ibid., 22). On peut voir également sa conception élitiste et moralisante quant aux types de lecture qu'il encourage les bibliothécaires à suggérer : « Par le choix des volumes qu'elles offrent à leurs clients, les bibliothèques doivent tendre à élever le niveau moral, intellectuel et culturel de leurs abonnés [...] » (ibid., 22-23). Dans cet extrait, on peut sentir le léger assouplissement du contrôle des lectures populaires, cependant, on peut tout de même saisir que les «bons livres» et les bibliothécaires représentent encore pour Tanghe des remparts contre la littérature médiocre et subversive.

Même si pour Tanghe la lecture a d'abord une finalité éducative et qu'il apprécie la collaboration de l'école, un passage de son livre nous porte à croire qu'il est en faveur d'une déscolarisation de la lecture : « Loïn de nous l'idée de condamner les bibliothèques scolaires ou de les déprécier : ce qui précède vise plutôt à montrer que les mêmes efforts pour inciter les jeunes à lire auront plus de succès s'ils s'exercent en dehors de l'école. » (ibid., 36)

Le mémoire présenté à la Commission Tremblay par l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française comporte, lui aussi, des séries discursives propres à éclairer sur le discours tenu par les bibliothécaires québécois de cette période. En effet, on y souligne que : « Les bibliothèques ont essentiellement pour rôle de conserver et de mettre au service de la nation les éléments culturels dont elle a besoin. » (ACBLF 1954, 251)

Le thème dichotomique de la bonne et de la mauvaise lecture est abordé :

[...] Or, dans la province de Québec, à cause de la pénurie de bibliothèques, faute d'avoir accès facilement aux livres et aux revues sérieuses, on peut déplorer qu'un trop grand nombre de citoyens se contente de lectures médiocres. Ils achè-

tent par millions et lisent des «comic books», des «digests», des magazines illustrés de toutes sortes, des «pocket books», et des journaux adonnés au pire jaunisme. La meilleure défense contre cette littérature médiocre et ordurière est un réseau de bibliothèques offrant un accès facile aux livres et aux revues [...]. (ACBLF, 251)

Fait à remarquer, la bonne et la mauvaise lecture ne réfèrent pas, ici, aux livres mis à l'*Index*. On commence donc à percevoir une certaine laïcisation de ce thème ainsi que le rôle éducatif post-secondaire des bibliothèques publiques et l'apport de la lecture publique comme moyen d'éducation permanente ; « tout comme la bibliothèque scolaire est partie intégrante de l'éducation donnée par l'école, la bibliothèque publique occupe une place centrale dans tout le mouvement de l'éducation postscolaire et de l'éducation des adultes. » (ibid., 251)

Pour sa part, l'Association canadienne des bibliothèques (Canadian Library Association), lors du Colloque sur l'aide gouvernementale aux bibliothèques, déclare : « La bibliothèque publique permet d'étendre sa culture générale après les années d'école. C'est un instrument pour la formation du caractère et le développement de l'esprit civique. Elle procure aussi des moments de détente, de plaisir et de joie. » (Colloque sur l'aide... 1963)

Dans le court extrait précédent, on remarque encore une fois la présence du thème de lecture-loisirs. D'un autre point de vue, cette Association avance l'idée que les provinces devraient demander des subventions au gouvernement fédéral, comme cela se fait ailleurs pour les bibliothèques publiques.

Quant à l'Association des bibliothèques municipales de Québec (fondée en 1959), on découvre, à travers l'examen de son *Bulletin de nouvelles*, que le but de cette association est relié directement à la lecture et à la bibliothèque :

L'œuvre de l'Association est réellement de réhausser [i.e. rehausser] le niveau économique et culturel des citoyens de la province de Québec, en favorisant leur développement individuel et collectif par la lecture à la bibliothèque gratuite.

Chômage, pauvreté et misère attendent les citoyens qui n'auront pas été préparés aux tâches de demain. (Association des bibliothèques municipales de Québec 1964b, 3)

Dans un autre numéro du bulletin de l'Association, on retrouve les thèmes de lecture-formation et lecture gratuite: «[...]Car la bibliothèque municipale et gratuite est le plus sûr instrument que possède le citoyen pour améliorer ses conditions de vie et de travail, pour augmenter sa compétence par le livre. La bibliothèque est le complément indispensable de l'école.» (Association des bibliothèques municipales de Québec 1963, 1)

Même si l'accent semble mis sur le livre, on mentionne néanmoins dans le même numéro que: «La bibliothèque municipale n'est pas seulement un centre de lectures, mais aussi un foyer de culture.» (ibid., 1)

Un bulletin de l'année subséquente raffine la position du groupe sur les bienfaits de la bibliothèque publique:

La bibliothèque publique est l'affaire de tous. Bien comprise elle constitue le meilleur moyen de conserver ce patrimoine précieux qu'est l'instruction acquise à l'école, de l'augmenter et de l'adapter au milieu de travail et aux circonstances économiques. C'est un centre où l'on trouve de tout, depuis une saine récréation jusqu'à la solution des problèmes qui se posent dans les tâches quotidiennes. C'est une façon sûre de se préparer à occuper une situation avantageuse plus tard et de lutter contre la menace de l'automation. Car seule une bibliothèque réunit dans ses murs l'expérience et le savoir des autres. Sans elles, nous serions retournés à la barbarie après la chute de l'empire romain. Sans elles, il n'y a pas de porte ouverte sur un milieu différent du nôtre. Sans elles, il n'y pas de progrès possible, puisque les recherches et la confrontation avec d'autres modes de pensée cessent d'être à notre portée. (Association des bibliothèques municipales de Québec 1964a, 2)

Nous pouvons remarquer plusieurs thèmes concernant la lecture publique dans ces trois derniers extraits. On présente la bibliothèque comme le prolongement de l'école, comme un lieu d'éducation permanente (lecture-formation),

comme un endroit de récréation (lecture-loisirs) et comme une source d'information (lecture-information). On constate que ce dernier thème commence à faire son entrée dans le discours des bibliothécaires vers cette période. Ajoutons que certaines idées sont propres à cette époque. Le thème d'ouverture sur le monde extérieur (au Québec) correspond parfaitement à une thématique chère à la Révolution tranquille.

Un autre sujet typique de ce moment de l'histoire du Québec est celui de la «survivance du peuple québécois» qui dépendra de «l'éducation populaire» dispensée par les bibliothèques publiques (Association des bibliothèques municipales de Québec 1964b, 14). On tentera d'ailleurs de toucher la fibre nationaliste, sensible à cette période, en livrant ce vibrant plaidoyer:

Le Québec est réellement en marche vers son destin économique, industriel et technique. Les citoyens et la jeunesse du Québec doivent se préparer par la lecture et les recherches à occuper les postes de commande que leur destine l'avenir de leur province. L'un des moyens les plus efficaces de développer des connaissances personnelles, scientifiques et techniques est l'organisation d'un réseau de bibliothèques publiques et gratuites. Tant que les Québécois ne seront pas prêts, par la lecture et les livres, à occuper des postes supérieurs dans l'industrie, ne soyons pas surpris si les contremaîtres et les surintendants travaillant au Québec sont souvent originaires des provinces anglaises et même des États-Unis, où les bibliothèques publiques sont nombreuses, bien organisées et florissantes. (ibid., 18)

Un autre thème, moralisateur celui-là, est la contribution de la lecture publique à la formation de bons citoyens (lecture-utilitaire). Il semble présent dans plusieurs bulletins de l'Association. Le volume 1 de juillet 1964 contient des photos de garçons se chamaillant parce «qu'aucune bibliothèque publique et gratuite n'existe dans leur milieu». On en rajoute même en affirmant que «Misère et pauvreté et souvent chômage attendent les jeunes travailleurs qui ont une formation insuffisante ou ne répondant pas aux besoins de l'âge industriel». Une vision de l'accès au progrès par le savoir contenu dans les livres est également discernable.

On commence à remarquer que lire pour apprendre ne concerne plus seulement le savoir comme objet d'études, mais également le savoir-utilitaire, indispensable à la vie moderne dans une société industrialisée.

Pour compléter le portrait du discours des bibliothécaires de cette période, il ne manque que la critique de l'action du gouvernement, ce que le numéro d'avril 1964 se chargera de faire: «L'action des pouvoirs publics suit plus souvent qu'il ne la précède une opinion populaire souvent influencée [i.e. par] un nombre restreint de personnes vraiment convaincues.»

Gérard Martin est l'un des bibliothécaires dont le discours étoffé est révélateur de la problématique des bibliothèques. Il fut, pendant la période étudiée, le directeur du Service des bibliothèques publiques du Québec. À titre de directeur du Service, il siégeait *ex officio* à la Commission des bibliothèques publiques (Québec 1959-1960. *Loi sur les bibliothèques publiques*, chap. 18, article 5 alinéa A). Son discours est doublement intéressant du fait qu'il se prononce simultanément sur le rôle des bibliothèques et sur l'action gouvernementale à leur égard.

Lors d'une causerie prononcée au début des années 1960, Martin s'est interrogé sur le sérieux que l'on accordait à la lecture publique. Selon lui, «il est aussi important d'enrichir l'esprit des citoyens que de leur permettre de marcher sur un pavé bien fait...» (Martin 1962b, 1). Malheureusement pour lui, le contexte juridique, fiscal et social n'a jamais fait en sorte que la lecture publique soit sur la liste des préoccupations immédiates du gouvernement.

Statistiques à l'appui, Martin s'acharne à comparer la désolante situation des bibliothèques publiques québécoises à celle des bibliothèques ontariennes. Ce type de discours a été repris par plusieurs autres bibliothécaires dans leur lutte pour doter le Québec d'un véritable réseau de bibliothèques publiques.

Les causes de la situation identifiées par Martin comportent des éléments révélateurs. Il identifie d'abord le législateur québécois qui a trop tardé avant de statuer sur les bibliothèques publiques. À

l'instar de plusieurs autres intervenants du milieu culturel, Martin affirme que la *Loi sur les bibliothèques* trouve sa « pierre d'achoppement » dans les lois municipales (Martin 1962b, 4). En effet, les lois municipales québécoises comprennent trois courts textes sans mesure obligatoire concernant les bibliothèques publiques; selon lui, le *lobby* de l'Union des municipalités a sans doute joué en leur faveur. Il rappelle que lors des travaux de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay), les municipalités rejetaient la responsabilité financière et le développement des bibliothèques publiques. (Québec. 1956. Rapport.... recommandation 52)

Selon lui, les « *loisirs intellectuels* » de l'avenir dépendront « *de la matière avec laquelle on leur aura permis de les remplir* » (Martin 1962b, 6). On peut facilement déduire que cette expression utilisée par Martin associe loisirs et lecture; mais son discours va tout de même plus loin en affirmant que cette manière qu'auront les hommes d'organiser leur loisirs les rendra « *ou plus nobles ou plus bêtes* » (ibid., 6). On peut donc comprendre que, pour lui, la lecture-loisirs permet également à l'homme de s'accomplir (lecture-utilitaire).

Il croit aussi que le retard en matière de développement des bibliothèques viendrait de l'indifférence affichée par les Québécois face à l'utilité des bibliothèques publiques. Il affirme (en anglais, ce qui le rapproche d'un discours longtemps tenu par les Anglo-canadiens) que les Québécois n'affectionnent pas la chose dite culturelle et ne ressentent pas leur « *intellectual misery* ». (ibid., 6)

Une autre cause qu'il identifie est l'incohérence apparente entre le discours gouvernemental et les budgets alloués aux bibliothèques. En effet, il affirme aussi que le gouvernement dépense beaucoup d'argent pour l'instruction primaire, mais que ces fonds seront perdus si on ne subventionne pas suffisamment les bibliothèques publiques :

Et pourtant, s'il est vrai que la culture est le prolongement de l'instruction et si la bibliothèque est la suite logique de l'école, ne semble-t-il pas y avoir là un déséquilibre budgétaire flagrant ? A-

t-on conscience que les bibliothèques jouent un rôle éducatif qui peut influencer l'avenir culturel de toute une race et déterminer toute une civilisation au même titre, au moins, que l'école primaire. (ibid., 6)

Cet aspect critique vis-à-vis de son employeur se retrouve dans les écrits de Martin jusqu'en 1964. Après cette date, il paraît mettre en veilleuse cette partie de son discours, du moins dans ses écrits officiels. Il est tentant de relier ce silence soudain à la démission du ministre des Affaires culturelles, Georges-Émile Lapalme, qui dénonçait lui aussi cette situation.

Pour Martin, la lecture publique suppose un rôle éducatif apparenté à celui de l'école, mais qui se différencie par son influence socioculturelle. Selon lui, si au sortir de l'école, l'enfant n'a plus rien à lire, il est menacé de perdre le « *mécanisme de la lecture* » (que l'auteur ne définit malheureusement pas) et même de retomber dans l'analphabétisme ou encore « *de se scléroser, adulte, dans une existence primitive, sans besoins intellectuels et sans horizons* » (ibid., 6). Cette série discursive nous permet de discerner l'idée que se faisait Martin du rôle des bibliothèques publiques vis-à-vis de la lecture : celui de complément essentiel à la lecture scolaire (lecture-formation).

En faisant appel à quelques figures de rhétorique, Martin soutient que les bibliothèques ne sont pas seulement chargées de « *distraindre* » ni de « *provoquer fanatiquement le goût de la lecture pour la lecture et de fabriquer en série des monstres dévoreurs de livres, surtout de livres à l'eau de rose et savon bleu* » (ibid., 7), mais qu'elles ont également un rôle « *intellectuel et social sur le plan local comme sur le plan national* ». On comprend que les bibliothèques publiques ont le devoir d'encourager qualitativement la lecture et conséquemment, que les bibliothécaires devront trancher entre la lecture culturelle et la lecture populaire.

La dernière cause identifiée comme étant responsable du piètre état du système de bibliothèques publiques québécoises est le manque de bibliothécaires qualifiés. D'après lui, le rôle des bibliothécaires est d'offrir le plus grand nombre de

livres à tous les usagers potentiels tout en appliquant le principe de « *sélection* ». La lecture accompagnée (par les bibliothécaires) semble être un thème récurrent dans différents discours du directeur du Service des bibliothèques publiques.

Finalement, Martin parle du rôle de changement de mentalités des Québécois vis-à-vis de la lecture et des bibliothèques publiques. Selon lui, il faut que la bibliothèque publique vende l'idée selon laquelle la lecture est « *une denrée nécessaire* » (ibid., 14); qu'on en fasse la promotion, il parle même de « *propagande* » (ibid., 14), car on ne peut imposer des services de lecture publique, il faut que cela devienne une « *collective conviction* » (ibid., 14). Tant et aussi longtemps que cela ne sera pas chose faite, le gouvernement ne devrait pas intervenir directement en matière de bibliothèques publiques. Pour Martin, croit-on comprendre, ce rôle de propagandiste de la lecture est le premier que devraient assumer les bibliothèques publiques.

Jean-Charles Bonenfant est un autre bibliothécaire qui s'est exprimé sur le rôle de la bibliothèque. Il a été bibliothécaire de la Législature du Québec, défenseur de la loi sur les bibliothèques publiques et l'un des premiers membres de la Commission des bibliothèques publiques.

Au cours d'une allocution qu'il a prononcée en 1962, Bonenfant a exprimé cette opinion :

[...] sur les idées confuses qu'en bien des milieux on a toujours entretenues sur l'activité même des bibliothèques. On ne distingue pas entre les diverses sortes d'établissements et avec les meilleures intentions du monde, croyant apporter des livres au peuple, on l'a en définitive empêché d'en obtenir. (Bonenfant 1962, 16)

Pour régler le problème, il faut, selon Bonenfant, dresser une typologie des bibliothèques. Ce qui l'amène à différencier trois types de bibliothèques qui doivent se développer parallèlement, mais sans se confondre : « *les bibliothèques pour les étudiants, les bibliothèques spécialisées de recherche et les bibliothèques publiques proprement dites* » (ibid., 16). Il estime également qu'il est inutile de courir deux lièvres à la fois et de faire d'une bi-

bibliothèque publique, une bibliothèque spécialisée. À la lumière de ces dires, on croit comprendre qu'il existe des niveaux de lectures (ou de lecteurs) assez marqués pour nécessiter une typologie définie de bibliothèques.

On retrouve aussi dans ces propos les thèmes de lecture gratuite et de lecture-information qui devaient être fournies par les bibliothèques publiques :

[...] quel que soit son état de fortune, quels que soient ses goûts, quel que soit le lieu où elle demeure, toute personne puisse trouver facilement le livre qu'elle achèterait volontiers si elle avait non seulement de l'argent mais aussi de l'espace pour le conserver. La bibliothèque publique, c'est aussi l'endroit où l'on peut trouver la réponse aux mille questions que nous suggère notre curiosité ou notre intérêt [...]. (Martin 1962, 17)

Pour Bonenfant acheter un livre est un « luxe » (ibid., 19). Il souligne, comme Tanghe, le rôle social qui vise l'égalité des droits et des chances :

D'autres ne peuvent se payer ce luxe, et c'est dire qu'il faut établir à travers toute la province un vaste réseau de distribution de livres qui, au début, ne tenterait peut-être pas énormément les gens mais qui bientôt les inviterait avec succès, surtout dans l'époque de loisirs dans laquelle nous vivons, à cette joie permanente qu'est la lecture variée. (ibid., 19)

Bonenfant aborde le thème de la lecture information en le reliant à celui de la bibliothèque (ibid., 1962, 20). Les deux thèmes (lecture gratuite et lecture-information) rapprochent ce bibliothécaire québécois de ses confrères américains, puisque ces derniers juxtaposent bibliothèque et démocratie. Le discours de Bonenfant comporte des parentés idéologiques avec celui de Martin. Il affirme, en effet, que l'une des causes du retard des bibliothèques publiques est « que personne ne croit vraiment qu'elles soient nécessaires » (ibid. 1962, 17). À l'instar de Martin, Bonenfant pense qu'il faut changer les mentalités des citoyens et les persuader qu'ils ont le « droit d'obtenir gratuitement » (ibid. 1962, 17) des livres, des revues, des disques, des films et des objets d'art. Dans les propos de Bonenfant, on peut discerner un thème que les bibliothécai-

res québécois commencent aussi à exprimer, c'est-à-dire que l'accès à la lecture est un droit.

On croit également comprendre que pour Bonenfant les bibliothèques publiques ont aussi pour mission de diffuser d'autres médiums que le livre : le livre ne monopolise plus à lui seul le discours des bibliothécaires. Cependant, il est intéressant de noter que si la bibliothèque doit également offrir de l'information sur d'autres types de supports (disques, films, objets d'art), le livre conserve encore une place prépondérante pour Bonenfant : « [...] nous avons le droit d'aimer les livres et de leur accorder la première place dans les moyens de combler nos loisirs... » (ibid. 1962, 19)

Si à l'instar de Martin, Bonenfant associe loisirs et lecture, il va toutefois plus loin que son confrère lorsqu'il s'exprime sur le rôle éducatif de la lecture publique, puisqu'il mentionne que plusieurs cours sont inutiles et : « [...] qu'ils pourraient être avantageusement remplacés par des conseils de lectures ou par des séminaires faisant nécessairement appel à une préparation personnelle qu'on ne peut réaliser que dans une bibliothèque » (ibid., 17). Il souhaite que la bibliothèque publique joue un rôle plus grand que celui de simple soutien à l'éducation que plusieurs lui réservait jusqu'alors.

Le ton du discours de Bonenfant se démarque à nouveau de ses collègues, lorsqu'il exprime ses idées, assez libérales pour l'époque, sur la censure. En effet, il souligne :

[...] la bibliothèque publique mise à la portée de tous suppose une largeur d'esprit et surtout une généreuse absence de dogmatisme que plusieurs redoutent. [...] D'autant plus que les bibliothèques même les moins scrupuleuses ne fourniront pas au lecteur en une année plus de malpropreté, plus d'érotismes et d'idées saugrenues qu'on ne peut en trouver dans les publications que les bonnes gens achètent dans les bureaux de tabac après avoir accompli le dimanche, leurs devoirs religieux. (ibid., 1962, 19)

Pour Bonenfant, il faut des édifices agréables et propres pour que la lecture publique soit invitante. Il faut des bibliobus pour rejoindre le plus de gens possibles.

Le thème lecture-loisirs se retrouve encore une fois. Son opinion de l'action gouvernementale en matière de bibliothèque publique est la suivante :

[...] l'État sera de plus en plus appelé à jouer son rôle indispensable dans ce domaine. Je ne crois guère à l'initiative privée en faveur des bibliothèques. Ce n'est pas avec des cueillettes de livres et des bingos qu'on crée un établissement sérieux et utile. L'État doit organiser un système qui cependant devra avoir assez de souplesse pour épouser, lorsque cela sera nécessaire, l'effort local. [...] je crois que notre code municipal et notre loi des cités et villes devraient être modifiés pour que, comme cela existe dans d'autres provinces, un certain nombre de citoyens puissent automatiquement assurer la création et surtout la survivance d'une bibliothèque. (ibid. 1962, 20)

On peut voir qu'il rejoint le ton critique des autres bibliothécaires de cette période qui étaient influencés par le pluralisme idéologique de la Révolution tranquille. Juliette Chabot en est un autre exemple. Bibliothécaire à la ville de Montréal, elle déclare que « la bibliothèque publique est l'un des principaux instruments de la diffusion du savoir au sein des masses » (Chabot 1963, 207-208) ; opinion qu'elle partage avec Bonenfant et Tanghe.

Selon Chabot, les finalités de la lecture publique peuvent se résumer comme suit : entraîner les enfants à faire des « efforts intellectuels » ; occuper les adolescents pour les éloigner de la délinquance ; fournir des activités de loisirs et de formation continue pour les adultes « université des pauvres ». Elle nous livre, par un enchaînement rhétorique mélodramatique, sa perception du rôle social des bibliothèques :

Si vous voyez un enfant qui pleure de faim, vous vous empresserez de le secourir ; alors que cet autre, perdu de mauvaises lectures [qu'elle ne définit pas], révolté qui sombre dans le désespoir, qui songera à [i.e. s'en] s'occuper ? Il n'y a pas seulement une charité matérielle qui procure du pain, mais aussi une charité intellectuelle suggérant des idées vraies qui entraînent au bien. Si la bibliothèque ne peut soulager physiquement, elle peut au moins procurer un secours

intellectuel, source de joie. (ibid., 1963, 12)

Des connotations universalistes et encyclopédistes peuvent être décelées, lorsqu'elle s'exprime sur le développement des collections. Signalons qu'à l'instar de Bonenfant, elle souligne que la bibliothèque peut aussi offrir différents moyens audiovisuels: films, etc. (ibid. 1963, 12)

Un discours nouveau pour la période est celui où elle exprime la notion primordiale de «service à la clientèle» dans les bibliothèques publiques: «*la bibliothèque convergera vers un seul but: servir le lecteur*» (ibid., 91). Même aujourd'hui, l'action gouvernementale qu'elle suggérerait pour la lecture publique paraît utopique: «*la création d'un ministère provincial des bibliothèques.*» (ibid., 108)

Il n'est pas choquant de noter que la Commission des bibliothèques publiques ne faisait pas l'unanimité chez les bibliothécaires. Juliette Chabot prétendait que celle-ci aurait dû être constituée de manière plus indépendante du pouvoir politique. Cela démontre que le discours des bibliothécaires n'était pas homogène.

Un autre bibliothécaire, Antonio Drolet, s'est exprimé lui aussi sur le thème du sous-financement des bibliothèques publiques. Selon lui, la nécessité des bibliothèques publiques est devenue plus grande à cause, entre autres, du niveau de scolarité plus grand de la population et du développement de la société des loisirs. Ce qui ramène encore une fois le thème de lecture-loisirs:

Alors que les ressources fournies à l'enseignement ont connu et connaissent une augmentation considérable depuis quelques années, il n'en n'est pas de même pour celles que l'on accorde aux bibliothèques publiques. Les fonds que l'on consacre à ces dernières n'ont connu que peu de changement depuis quelque vingt ans, et il ne semble pas que les municipalités, qui en fournissent la plus grande partie, puissent augmenter leur effort à ce sujet. Il paraît donc nécessaire d'obtenir une participation accrue de la part des administrations d'un niveau plus élevé [...] Des ressources financières accrues sont donc nécessaires pour assurer le progrès constant des bibliothèques, pro-

grès qui doivent répondre à l'accroissement de la population, à l'élévation du niveau général de l'instruction ainsi qu'aux besoins des loisirs de plus en plus généralisés. (Drolet 1964, 178)

Aussi, aperçoit-on de nouveau la critique sur la disproportion entre les crédits alloués aux bibliothèques publiques et ceux accordés à l'éducation. Nous reviendrons, en conclusion, sur l'analyse comparative des différents aspects du discours des bibliothécaires sur l'action gouvernementale.

La réalité de la politique

Après avoir examiné le discours des bibliothécaires, il est bon de comparer leurs propos avec celui de la réalité, parfois tortueuse, de la politique. Pour comprendre le discours gouvernemental sur le sujet, nous examinerons les séries discursives émanant de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay), du *Livre blanc*, de la législation, des composantes structurelles, et même, des élus eux-mêmes.

La Commission royale d'enquête

Comme le souligne dans ses mémoires, Paul Gérin-Lajoie, la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay) a permis une certaine mobilisation de la société québécoise libérale. Plusieurs historiens considèrent qu'elle fut même l'un des éléments déclencheurs de la Révolution tranquille. Le fait que Duplessis n'ait pas voulu en distribuer le rapport n'a pas fait reculer la Commission qui s'en est elle-même chargée (Gérin-Lajoie 1989, 145-147).

On se rend compte, par l'analyse du rapport de la Commission, de l'influence qu'a pu avoir celle-ci sur le développement de la culture et, dans une certaine mesure, sur celui de la lecture publique au Québec. L'un des sous-volets étudiés par les commissaires concernait «les arts, lettres et sciences».

Dans l'optique de cette recherche, signalons deux faits importants: le premier, un bibliothécaire, Jean-Charles Bonenfant, avait été choisi comme expert par la

Commission, le second, l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française et la Bibliothèque pour enfants de Montréal y ont toutes deux présenté des mémoires.

La lecture du rapport montre que, malgré la place prépondérante faite à l'éducation, la Commission s'est livrée, à cette occasion, à une intéressante réflexion de fond sur la culture. Signalons néanmoins que, dans un discours typique pour l'époque, l'on confond volontairement culture et langue: «*La langue (la langue maternelle) n'est pas la culture, mais elle est avec elle en si intimes relations que d'une certaine manière l'une et l'autre se confondent*» (Québec 1956, Rapport... v.2,9). On y définit également la culture nationale (ibid., v.2,13). On identifie une culture typiquement canadienne-française (ibid., v.2,64). La Commission invite la société à adapter ses institutions traditionnelles aux besoins d'une époque postindustrielle. (ibid., 68-69)

La Commission traite des réalisations des organismes «*destinés à assurer le maintien et l'accentuation des traits particuliers du Québec (langue, traditions, folklore: [...], bibliothèques, arts plastiques, littérature, [...])*» (ibid., v.3,233). Ainsi noyée dans une série discursive, on croit comprendre qu'une certaine valeur instrumentale est attachée à la lecture publique puisqu'elle apparaît comme un outil de promotion et de diffusion, parmi d'autres, de la culture canadienne-française.

Il est, en revanche, intéressant de constater que le premier aspect traité par la Commission dans le chapitre «La culture: réalisations et besoins» est celui des bibliothèques publiques. On peut raisonnablement penser que la Commission considèrerait ce domaine comme prioritaire. D'entrée de jeu, il est mentionné dans la partie «Bibliothèques publiques» que «*la situation des bibliothèques publiques et scolaires, dans le Québec, laisse grandement à désirer.*» (ibid., v.3,235). Dans le tableau sombre des chiffres présentés, il est souligné qu'à peine plus des deux tiers des municipalités de 10 000 habitants et plus mettent gratuitement des bibliothèques à la disposition du public.

Tableau 1 Repères chronologiques

Repères chronologiques	Années
Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay) instituée par une loi de 1953	1956
Loi sur les bibliothèques publiques	déc. 1959
Création du ministère des Affaires culturelles	avril 1961
Livre blanc du ministère des Affaires culturelles	nov. 1965
Premier ministre	
Maurice Duplessis	1936-1939 et 1944-1959
Paul Sauvé	1959-1960
Antonio Barrette	1960
Jean Lesage	1960-1966
Daniel Johnson	1966-1968
Ministre des Affaires culturelles	
Georges-Émile Lapalme	1961-1964
Pierre Laporte	1964-1966
Jean-Noël Tremblay	1966-1970

La Commission conclut que « Pour assurer la multiplication normale des bibliothèques et assurer la diffusion du goût de la lecture, il y a deux moyens principaux : une législation organique sur les bibliothèques et des subsides. » (ibid., v.3,242). Elle paraît donc avoir prêté l'oreille au mémoire présenté par l'ACBLF (le jeudi 18 mars 1954) qui demandait une loi de toute urgence (ACBLF 1954, 251-253). On ne définit pas vraiment ce qu'on entend par le « goût de la lecture », mais on lie indubitablement le sort de la lecture aux moyens qui seront donnés aux bibliothèques.

Le thème de la censure est présent dans les recommandations de la Commission pour les bibliothèques scolaires. En effet, il y est mentionné que « Les livres ou les subsides en argent qui leur sont envoyés devraient être choisis ou détermi-

nés, par le comité catholique et le comité protestant du Département de l'Instruction publique » (Québec. 1956. Rapport... v.3,245). Il apparaît donc recevable d'accepter la probable censure qu'appliqueraient ces comités.

On peut voir également que le discours véhiculé à la Commission n'émanait pas uniquement du monde du livre (bibliothécaires, instituteurs, libraires, écrivains). Dans la recommandation 52 du mémoire présenté en 1954 par l'Union des municipalités, on est à même de constater que leur discours n'allait pas dans le même sens que celui du « monde du livre ». En effet, cette association reportait l'entière responsabilité financière du développement des bibliothèques dans les mains du gouvernement.

En définitive, les bibliothèques apparaissent pour la Commission comme des institutions pouvant aider à répandre le goût de la lecture pourvu qu'on leur en donne les moyens. On croit comprendre, en lisant entre les lignes, que ce goût peut servir la cause de la modernisation et de la diffusion de la culture canadienne-française, tout en restant à l'intérieur de certains paramètres définis par le clergé.

Le Livre blanc

Maintenant, examinons un document de grande importance pour qui veut comprendre le rôle que l'État entendait jouer, à l'époque, en matière culturelle. C'est le fameux *Livre blanc* que le ministre Pierre Laporte a voulu déposer à l'Assemblée nationale au début des années 1960. Malheureusement, ce ne fut pas le cas et le document n'a même jamais été officiellement publié. Les textes utilisés pour la présente recherche ont été extraits des archives du ministère des Affaires culturelles et imprimé, en 1976, par le ministre Jean-Paul L'Allier. Selon Jean-Noël Tremblay (ministre des Affaires culturelles dans le gouvernement de Daniel Johnson), ce *Livre blanc* n'était qu'un document de travail, même s'il le juge d'intérêt. Selon Laporte, le *Livre blanc* était, au contraire, un document prêt à être publié. Ce qui nous montre que le discours sur la culture n'était pas identique chez tous les élus. Quoi qu'il en soit, on définit dans ce document le rôle et la responsabilité de l'État en matière de culture. On propose également des orientations pour son développement et sa diffusion. Les bibliothèques publiques font l'objet d'une courte mention. On y dit vouloir s'inspirer de la démocratisation de l'enseignement, en faisant de même avec la culture. On insiste sur une culture nationale (Québec. MAC. 1965, 13). On souligne le pressant besoin d'une politique culturelle.

Bonenfant affirmait, comme on l'a vu, que l'accès à la lecture est un droit. Le discours gouvernemental du *Livre blanc* est composé en termes plus généraux : « Tout individu a droit à la culture » (ibid., 16). Dans l'esprit des auteurs, ce droit oblige l'État à défendre, à diffuser et à favoriser l'expansion de la culture nationale. « Nous ne voyons guère comment les Canadiens français pourront retrouver un nouvel équilibre, c'est-à-dire une identité natio-

nale spécifique, enrichie par rapport à celle du passé, sans une action vigoureuse de l'État dans le domaine culturel» (ibid., 30). «Bref, l'État est préservateur de ce qui existe et catalyseur de ce qui se crée en matière de culture.» (ibid., 20)

Plusieurs bibliothécaires ont dénoncé le fait que le ministère de l'Éducation accaparait les crédits gouvernementaux aux dépiments des bibliothèques. Il semble que de son côté, le gouvernement lie étroitement le rôle du ministère des Affaires culturelles à celui de l'Éducation. En effet, le *Livre blanc* mentionne la complémentarité du premier par rapport au second.

L'édition québécoise, plus que la lecture publique, semble être la préoccupation principale : «*Le fondement d'une politique du livre au Québec, doit donc être un effort concerté d'amélioration des conditions de diffusion de la production littéraire du Québec auprès du public adulte, surtout par les bibliothèques et les librairies.*» (Québec. MAC. 1965, 68)

On se rend d'ailleurs compte un peu plus loin que le Ministère se préoccupe beaucoup plus du développement d'un solide réseau de librairies que de bibliothèques pour diffuser la littérature canadienne-française. De même, on associe le développement intellectuel des citoyens à la diffusion de livres par les librairies :

Dans la vie de l'esprit, le livre joue le rôle d'un aliment de base, comme le pain et le lait. On doit pouvoir se le procurer partout, en tout temps, à un prix abordable. Tel n'est malheureusement pas le cas au Québec. Les libraires sont rares, les choix d'ouvrages restreints, et les prix élevés. (ibid., 72)

Étrangement, dans cette pratique de diffusion de la littérature canadienne-française, l'un des rares liens associant le livre et les bibliothèques publiques est négatif puisqu'il leur est reproché d'acheter trop de livres européens : «*Enfin, les bibliothèques et institutions diverses ont pris l'habitude de ne commander à peu près que du livre européen, qu'elles obtiennent avec une remise égale à celle du libraire.*» (Québec. MAC. 1965, 73)

Plus loin, on convient dans le rapport que «*c'est par la lecture surtout que*

l'esprit se meuble, s'affine et mûrit. Il importe donc de multiplier bibliothèques et librairies.» (ibid., 76). Cette seule mention pourrait donner à penser que l'on met ces deux institutions sur un pied d'égalité pour la diffusion de la lecture, mais, en fait, le reste du propos porte surtout sur le rôle «*primordial*» de la librairie dans la diffusion de la lecture. Le *Livre blanc* paraît également privilégier l'établissement de maisons de la culture plutôt que de bibliothèques. (ibid., 169-171)

La lecture et les bibliothèques seront mises en relation dans un chapitre consacré à la Bibliothèque Saint-Sulpice. On paraît vouloir en faire une bibliothèque nationale dont la mission serait plus étendue que celle d'une simple «*Provincial Library*» (Québec. MAC. 1965, 182-184). Le discours nationaliste commence à poindre puisqu'on parle de cette institution comme étant la «*Bibliothèque d'État du Québec*».

Finalement et brièvement, on mentionne, en deux pages, le rôle dévolu au Service des Bibliothèques du Québec et on lui fournit les objectifs qu'il devrait prioriser :

[...] *une bibliothèque d'État, quatre centrales plurirégionales, trente-cinq bibliothèques régionales exclusivement publiques et environ cent trente-cinq bibliothèques municipales, toutes pourvues d'un budget et d'un personnel professionnel suffisants, toutes coordonnées dans un effort commun de diffusion de la culture.*» (ibid., 185).

On signale, toutefois, qu'il faudra auparavant vaincre l'indifférence d'un grand nombre de municipalités et mettre sur pied des programmes de subventions (ibid., 188). Le *Livre blanc* paraît distinguer la lecture publique et la lecture à l'école, puisque la recommandation 52 préconisait la prudence face aux «*dangers inhérents à une fusion hâtive des bibliothèques scolaires et publiques*» (ibid., 190), sans préciser, toutefois, ce qui distingue ces deux types de lecture.

La loi concernant les bibliothèques publiques

Selon plusieurs observateurs, c'est la première véritable loi québécoise en matière de bibliothèques publiques (Gow 1986, 245; Gardner 1972, 169), et ce,

même si le gouvernement d'Honoré Mercier accordait aux municipalités le pouvoir d'établir et d'entretenir des bibliothèques dès décembre 1890 (Québec. Statuts... 1890, chap. xxxiv; Gallichan 1992, 184). Sanctionnée le 18 décembre 1959 (Québec. Statuts... 1959-1960), cette loi devait encadrer le développement des bibliothèques publiques. Elle avait été soumise par plusieurs intervenants du milieu et par la Commission Tremblay. Quoi qu'il en soit, c'est la conservatrice Union nationale (sous Paul Sauvé cependant) qui proposa ce projet de loi qui devait être la pierre d'assise du développement de la lecture publique au Québec jusqu'à son abrogation en 1992. Il peut être audacieux de penser qu'un gouvernement de l'UN a ratifié cette loi parce qu'il croyait que la lecture publique pouvait faire partie de l'affirmation nationale (au sens où l'entendait l'UN), mais il est tentant de le croire, à la lumière d'autres actions posées par ce gouvernement.

Si l'on examine les termes de cette loi, on comprend que le gouvernement n'a pas voulu être trop directif dans son encadrement de la lecture publique. En effet, dans le préambule, on évoque les problèmes du réseau de bibliothèques et on convient du besoin de créer «*un organisme pour étudier ces problèmes*» mais sans aller plus loin. Le législateur reconnaissait donc le piètre état des bibliothèques publiques québécoises, mais la pusillanimité des mesures adoptées montre qu'il s'agissait là, plus de déclarations de principe que de mesures sérieuses.

La création de deux entités fut néanmoins annoncée; l'une à caractère consultatif, la Commission des bibliothèques publiques, et l'autre à caractère plus administratif, le Service des bibliothèques publiques. Aucune mention n'est toutefois faite quant aux partages des responsabilités entre l'État et les municipalités en matière de bibliothèques. Selon Gardner, le législateur a voulu faire une loi souple qui serait complétée par des règlements (Gardner 1972, 173). Gilbert Gagnon, fonctionnaire au ministère des Affaires culturelles, abonde dans le même sens en affirmant que c'est à dessein que l'on a adopté : «*[...] une loi assez vague et générale. On la voulait ainsi pour permettre aux administrateurs d'appliquer des solutions pratiques et souvent différentes à chaque*

phase du développement d'un réseau de bibliothèques publiques.» (Gagnon 1985, 10)

En fait, il est permis de croire que cela correspondait à la façon de faire très peu interventionniste du gouvernement de l'UN et que cela ne touchait pas à la sacro-sainte autonomie des municipalités. À peine quatre ans après l'adoption de la loi, Juliette Chabot soulignait le caractère trop permissif de celle-ci (Chabot 1964, 106-108). Au cours de la même année, un article paru dans la revue de l'Association canadienne des bibliothèques abondait dans le même sens (ACB/CLA 1963, 192). Au sein même de l'appareil gouvernemental, le Service des bibliothèques soulignait aussi, dans le premier rapport annuel du ministère des Affaires culturelles, le caractère malsan de la loi. On y affirme que la loi provinciale aurait trouvé « *son corollaire et son appui dans une législation municipale et fiscale coordonnée à ses fins* » (Québec. MAC. 1962, 68). Le directeur du Service des bibliothèques, Gérard Martin, a également dénoncé le caractère limité de cette loi, parce qu'elle était soumise, en quelque sorte, au ministère et à la Commission des Affaires municipales. (Martin 1962a, 185-189)

Par contre, certains bibliothécaires, comme Drolet, pensent que le problème de lecture et des bibliothèques ne doit pas reposer uniquement sur la législation. Ce dernier ramène le discours sur la sensibilisation du public à l'importance de la lecture: « [...] *le mouvement des bibliothèques publiques a sans doute besoin d'une législation progressive, mais celle-ci ne peut être efficace à elle seule, si le public n'est pas éveillé à l'importance du rôle de la lecture et de la bibliothèque.* » (Drolet 1964, 68)

Sa critique était fort valable, lorsque l'on considère que la loi de 1959 ne faisait aucun cas du rôle de promotion de la lecture pouvant être rempli par les bibliothèques. Il est important de noter que le préambule de cette loi mentionne que « *les bibliothèques jouent un rôle primordial dans la vie culturelle d'une population* ». La lecture publique est donc, d'abord, une affaire de culture. Par contre, on s'empresse d'ajouter que la lecture publique est également un atout éducatif

dans un monde en mutation. Pour le gouvernement, il y a donc un volet culturel, mais également (et probablement surtout) un complément à l'éducation.

Signalons finalement le peu d'impact suscité dans le public et dans la presse par l'adoption de cette loi. En fait, le jour même où la loi sur les bibliothèques publiques fut votée, elle n'obtint qu'un cours entrefilet en page 3 dans *La Presse*, alors qu'on retrouvait, en page 16, un article complet intitulé « *Le livre ne réussira jamais à détruire la Sainte Église* » (*La Presse* 19 décembre 1959, 16). Comme Drolet l'a souligné, la loi de 1959 n'est pas la seule responsable des déboires des bibliothèques publiques. Les mentalités l'étaient bien davantage. Il est, en outre, très rare que les lois votées par les assemblées soient plus progressistes que l'état d'esprit des électeurs.

Les structures

Issu de la loi sur les bibliothèques, le Service des bibliothèques publiques (SBP) a vu le jour le 17 octobre 1960. Il a d'abord été rattaché au Secrétariat de la Province, pour ensuite relever du tout nouveau ministère des Affaires culturelles (1961). Comme le mentionne le premier rapport annuel du Ministère, le but de ce Service, de même que celui de la Commission présentée plus loin, était de « *développer dans toute la province un système efficace et cohérent de lecture publique, base de toute culture et de toute civilisation.* » (Québec. MAC. 1962, 59)

Comme plusieurs bibliothécaires y travaillaient, il n'est pas vraiment étonnant de constater que le discours de ce service rejoint, en partie, celui de cette catégorie professionnelle. En effet, on parle de démocratisation de l'accès à la lecture (lecture gratuite). Un certain libéralisme intellectuel est observable; le SBP voulait « *en arriver à placer tous les livres possibles à la portée de tous les lecteurs possibles* » (Québec. MAC. 1962, 66). Selon Gilbert Gagnon, ce Service ainsi que la Commission avaient « *pour buts principaux la démocratisation de l'accès aux bibliothèques publiques, la diffusion gratuite du livre et de ses compléments audiovisuels, et la sensibilisation des municipalités à leur responsabilité quant au développement de services adéquats de biblio-*

thèque. » (Gagnon 1987, 24). À première vue, on peut constater que le discours transmis par ce service comprenait des aspects plutôt progressistes.

Cette branche gouvernementale paraît avoir différencié la lecture publique et la lecture en milieu scolaire. De fait, le SBP s'est prononcé, après plusieurs analyses, contre l'intégration des bibliothèques publiques et des bibliothèques scolaires: « *jusqu'à preuve du contraire pour de multiples raisons, psychologiques, administratives et techniques, cette intégration est à déconseiller.* » (Québec. MAC. 1963, 117)

Il est pertinent de noter que dès sa mise sur pied, le SBP s'est saisi du dossier de la lecture publique en milieu rural de manière prioritaire. Cet aspect de la lecture publique n'avait pas été beaucoup abordé avant cette période.

Dans un vibrant plaidoyer en faveur de la lecture, la journaliste du *Devoir*, Germaine Bernier, a souligné l'action bénéfique du SBP qui, selon elle, a contribué, au cours des six premières années de son existence, à la création de 40 nouvelles bibliothèques. Ajoutons que sur un ton condescendant, la journaliste remarque la disproportion entre les dépenses en matière de loisirs et celles consacrées aux bibliothèques publiques; elle pointe surtout comme responsable, cette mentalité propre aux Québécois « *qui aiment mieux s'amuser que s'instruire, étudier, apprendre, lire* » (Bernier 1966, 8). À signaler que la journaliste semble avoir une conception élitiste de la lecture. Elle écrit: « *Tout peut être profit et agrément dans la lecture à condition de ne s'arrêter qu'au meilleur et à l'excellent* ». Cette lecture choisie et accompagnée relève, selon elle, des bibliothécaires professionnels dont elle note la malheureuse pénurie.

À l'instar du Service, la Commission des bibliothèques publiques a été créée par la loi de 1959. Comme ce dernier, la Commission a relevé, au début de son existence, du Secrétariat et s'est retrouvée, par la suite, sous la compétence du ministère des Affaires culturelles.

On peut donc comprendre que s'ajoute progressivement à la mission traditionnelle de diffusion du livre, celle de diffuser

d'autres médias d'information. Notons que la Commission avait son mot à dire dans l'attribution des subventions aux bibliothèques. Dans cette fonction, elle n'apparaît pas avoir véhiculé de discours strictement liés à la lecture.

La Commission a repris le discours du SBP et même celui du ministre des Affaires culturelles: le manque de ressources financières pour les bibliothèques publiques deviendra le leitmotiv de l'ensemble des intervenants. La partie «bibliothèque» du rapport annuel du MAC de 1963 se termine d'ailleurs comme suit: «*Nous espérons qu'avec le temps et les moyens que l'on mettra à notre disposition, sur le plan des lois comme sur le plan des budgets, l'État du Québec viendra à n'avoir rien à envier aux autres provinces du Canada, en fait de service de lecture publique et de culture populaire.*» (Québec. MAC. 1963, 127)

Le rapport annuel de 1964 continue sur un ton encore plus alarmiste et parle de «*[...] pauvreté scandaleuse de nos bibliothèques [...]*» (Québec. MAC. 1964, 196). Comme nous l'avons déjà expliqué, après la démission du ministre Lapalme, le ton s'adoucit; bien que les rapports annuels de 1965 et de 1966 n'en font plus état, le manque de crédits persiste.

En avril 1961, le gouvernement Lesage faisait adopter la loi créant le ministère des Affaires culturelles. C'était le premier ministère du genre en Amérique et, de l'aveu même du titulaire, Georges-Émile Lapalme, tout fut à peu près improvisé lors de sa création (Lapalme 1973, 85). Dans ses mémoires, ce dernier affirme avoir donné sa démission en 1964 parce qu'il n'arrivait pas à obtenir les ressources qu'il aurait fallu au ministère pour réaliser pleinement les activités qui lui étaient dévolues. Selon lui, le ministère de l'Éducation accaparait toujours la part du lion des fonds alloués par le Conseil du trésor (Lapalme 1973, 226). Il est permis de croire que vraisemblablement, pour Lesage, la promotion de la lecture était une tâche incombant au ministère de l'Éducation. Le rôle des bibliothèques publiques en matière de lecture publique était éclipsé par celui du tout nouveau et tout puissant ministère de l'Éducation.

Les belles paroles des politiciens concernant l'importance du ministère des Affaires culturelles n'apparaissent pas

avoir souvent dépassé le niveau des vœux pieux et des quelques petites augmentations de budgets. James Ian Gow semble pencher de ce côté:

La cause de certains jugements sévères portés sur le ministère des Affaires culturelles des années 1960, réside plutôt dans l'espoir suscité par certaines de ses études et déclarations auxquelles on n'a pas donné suite. [...] Un ministère ordinaire comme celui des Affaires culturelles n'a pas les moyens de s'imposer aux autres. [...] Donc, le drame de ce ministère semble être que ses accomplissements réels sont éclipsés par ses déclarations d'intention et les espoirs qu'il a éveillés au sein des milieux culturels. (Gow 1986, 247)

Selon Gilbert Gagnon, il faut quelque peu excuser le MAC de la lenteur d'application de ses politiques d'implantation de bibliothèques parce qu'au début des années 1960, la population est encore imprégnée de «*[...] préjugés envers la lecture (perte de temps, influence négative, élitisme...)*» (Gagnon 1987, 25). Ce fonctionnaire du ministère des Affaires culturelles lie donc mentalités, lecture et action gouvernementale.

Les élus

Les hommes politiques, sans en faire leur principal sujet de conversation, se sont prononcés sur la lecture et sur les bibliothèques en certaines occasions.

Pour la sénatrice, Muriel McQueen Ferguson, l'accès de la jeunesse à la lecture paraît passer nécessairement par la bibliothèque publique: «*très peu de bibliothèques privées, même s'il y en avait, répondraient aux besoins des jeunes esprits qui se développent rapidement. Pour y satisfaire, il faut des bibliothèques publiques.*» (Ferguson 1958, 25)

En revanche, les programmes des deux principaux partis de l'époque (le Parti libéral du Québec et l'Union nationale) ne mentionnent aucunement leur engagement au développement du réseau des bibliothèques publiques québécoises. Signalons tout de même que le premier article du programme de 1960 du Parti libéral concernait la création d'un ministère des Affaires culturelles (Lapalme 1988, 315).

L'analyse discursive d'une lettre de Georges-Émile Lapalme adressée à la Canadian Library Association apporte de précieux renseignements sur la pensée du ministre sur le sujet. Pour lui, le livre est «*un instrument de culture, par excellence [...]*» et les bibliothèques jouent le rôle essentiel «*[...] de sa diffusion gratuite*» (Lapalme 1963, 416). Dans un discours typique de l'époque, Lapalme lie la bibliothèque à l'éducation; il en profite pour souligner l'accent trop grand accordé à l'école par rapport aux bibliothèques:

À l'heure où l'enseignement reçoit chez nous une poussée sans précédent où tout notre système d'éducation se trouve peut-être à un tournant qui lui ouvrira des horizons inconnus, il importe de ne pas exposer les jeunes à devoir rester sur leur faim de développement culturel au sortir de l'école. Nous avons, je crois, trop longtemps isolé la culture dans l'école sans lui assurer de continuité dans la bibliothèque: en même temps que nous pensions écoles, collèges, universités, nous aurions dû penser bibliothèques publiques, bibliothèques dynamiques, vivantes, qui vibrent avec notre époque, qui soient l'émanation même de notre contexte culturel, social, économique. (ibid., 416)

Il nous livre sa vision des bibliothèques dans une métaphore où il exprime l'idée que la bibliothèque est «*un pont entre l'instruction et la culture*» (ibid., 416). Le ministre libéral ajoute que l'éducation nationale ne serait pas complète sans les bibliothèques. On remarque aussi que Lapalme s'inscrit dans la même ligne de pensée que Martin et Bonenfant; il mentionne qu'il faut que le livre devienne une «*denrée nécessaire et quotidienne*». Pour lui, les bibliothèques sont les mieux placées pour présider au changement de mentalités. Soulignons cependant que ce discours de Lapalme fut prononcé, en l'occurrence, devant une association de bibliothécaires.

Claire Kirkland-Casgrain, première femme députée à l'Assemblée, profite quant à elle de la tribune qui lui est offerte par l'Association des bibliothèques canadiennes pour y aller d'un discours que l'on peut qualifier de typiquement fédéraliste. Elle prétend, en effet, que le Canada a «*la chance*» de se prévaloir de deux cultures (Kirkland-Casgrain 1963, 14-15). Pour

elle, la bibliothèque paraît donc être un lieu de diffusion culturelle, pour ne pas dire biculturelle.

Les universités, milieux influents de l'époque, d'où sortaient la classe politique de la Révolution tranquille et celles qui les suivront, tiendront un discours élitiste sur le « bon lecteur ». Rappelons qu'à partir des années 1960, les députés étaient plus scolarisés que leurs prédécesseurs et surtout beaucoup plus que la moyenne des électeurs. Un exemple illustrant cette idéologie est un écrit de l'actuel premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, alors étudiant, publié dans le journal de l'Université Laval: « *il est évident que tous les fidèles n'ont pas la maturité intellectuelle suffisante pour lire sans danger tout ce qui se publie* » (Bouchard 1961, 5). Il écrivait, du même souffle, que les étudiants universitaires devraient bénéficier de mesures d'exception des censeurs et que ces derniers devraient également réviser (et non pas abolir) le catalogue de l'*Index*. Évidemment, on peut supposer que la position de Bouchard a probablement évolué depuis; de toutes façons, il n'était pas, à ce moment, en politique active. Ceci nous laisse à penser que les élites politiques de la Révolution tranquille, et même la génération qui a suivi, ont pu partager, dans une certaine mesure, ce point de vue conservateur (sans jeu de mot), limitatif et élitiste sur la lecture publique.

Conclusion

En fait, la période étudiée est relativement courte lorsque l'on veut observer des changements profonds dans un discours. Nous avons pu néanmoins relever les traits distinctifs en regard des thèmes retenus.

D'abord, disons que certains éléments discursifs donnent à penser qu'une certaine forme persistante d'une idéologie élitiste et utilitaire demeure rattachée à la conception qu'on se faisait de la lecture publique. Plus spécifiquement, l'examen du discours des bibliothécaires nous a permis de constater que celui-ci n'était pas toujours parfaitement homogène, mais il est parfaitement au diapason, par contre, sous d'autres aspects, comme celui de la pauvreté des crédits alloués à la lecture publique. Il est aussi

étonnant de constater que si certains d'entre eux se plaignent de la prépondérance de l'éducation dans l'action gouvernementale, la plupart des bibliothécaires font part du rôle éducatif de la lecture publique (lecture-formation). Certains parlent de soutien à l'éducation et d'autres, comme Bonenfant, vont plus loin en clamant que la bibliothèque peut supplanter l'école dans la diffusion de la lecture et qu'elle peut, en plus, renseigner (lecture-information). Tout juste après la fin de la Révolution tranquille, le discours de certains bibliothécaires se radicalise au point où la mission d'éducation permanente des bibliothèques publiques devient prioritaire. Émilien Tremblay recommande même que 5% des dépenses de l'éducation permanente soient versées aux bibliothèques publiques. (Tremblay 1971, 50)

Le thème de la lecture-loisirs est abordé par presque tous les bibliothécaires de l'époque. Par contre, la censure est traitée de manière moins homogène; elle est abordée parfois à travers un prisme élitiste, moralisant ou religieux, passant de la lecture « saine » à la lecture « utile ». D'autres bibliothécaires se retrouvent, pour ainsi dire, en rupture avec leurs collègues puisqu'ils portent des jugements plus progressistes sur le sujet. Bref, les bibliothécaires n'étaient pas tellement différents du reste de la société. Certains semblent à l'avant-garde et d'autres, sur leur garde. Par ailleurs, il faut noter que bon nombre de bibliothécaires étaient eux-mêmes membres du clergé.

On remarque également que le groupe professionnel relativisera peu à peu la valeur du livre comme support culturel. En effet, on commence à parler de l'utilité de nouveaux supports de diffusion d'information dans les bibliothèques publiques. La lecture et la bibliothèque en tant qu'objets sociaux sont aussi perçues dans le discours de plusieurs bibliothécaires. En effet, Tanghe, Bonenfant et Chabot soulignent le rôle d'égalisateur social de la lecture publique.

Nous avons pu remarquer que la polyphonie du discours gouvernemental est due, entre autres, à sa double provenance: celui des élus et celui des fonctionnaires. Avec la Commission Tremblay, on a pu voir, qu'au début de la Révolution

tranquille, la bibliothèque publique n'avait pas comme principale mission de diffuser le goût de la lecture; en réalité, sa mission première était de jouer le rôle d'instrument de consolidation du tissu culturel canadien-français. On croyait que pour y arriver, il fallait recourir à de la lecture choisie, et plusieurs s'entendaient sur le fait que les bibliothécaires étaient ceux qui devaient « accompagner » le lecteur au sortir de l'école.

L'instrument législatif que le gouvernement s'est donné en 1959 ajoute peu au discours sur la lecture publique, puisqu'on parle plutôt, dans son préambule, d'une mission générale de diffusion de la culture et de complément à l'éducation. Cette niche que voulaient occuper « institutionnellement les bibliothèques et professionnellement les bibliothécaires » se retrouvait déjà prise par l'école et les instituteurs dans l'esprit des élus.

Soulignons, d'ailleurs, que l'éducation a vraiment été une des lignes de force de l'action gouvernementale pendant la Révolution tranquille. La création du ministère de l'Éducation accaparait à la fois les budgets de l'État et l'attention publique. Plusieurs intervenants ont dénoncé cette situation, du directeur des bibliothèques publiques (Gérard Martin) jusqu'au ministre des Affaires culturelles (G.-E. Lapalme). Dans ces conditions, il a été difficile pour les bibliothèques de prendre leur place dans le discours gouvernemental sur la lecture.

Néanmoins, on peut reconnaître que le Service des bibliothèques publiques ait tenté de jouer du coude pour développer un solide système de lecture publique grâce à un service efficace de bibliothèques publiques. On veut alors animer la lecture et la rendre accessible à tous; on parle même de lecture en milieu rural. On s'intéresse également à la non-lecture. On veut enrichir l'esprit, que la lecture dépasse le simple loisir pour sortir les Québécois de leur « *intellectual misery* ». Comme chez les bibliothécaires, le thème de lecture-loisirs est bientôt associé à celui de lecture-information. Pourtant, on ne remet pas vraiment en question la lecture accompagnée (sélection, contrôle, etc.) des lecteurs par la bibliothèque.

La Commission des bibliothèques qui travaille avec le Service a aussi une conception égalitaire de l'accès à la lecture. Elle ajoute que la bibliothèque possède une finalité informationnelle. Le discours sur la lecture accompagnée se teinte progressivement de plus de tolérance dans l'accès à toute lecture (peu ou pas de censure). On avance que l'État a un rôle important à jouer à l'égard de la lecture publique et que le secteur privé ne saurait prendre la relève.

Le gouvernement, de son côté, paraît vouloir confier le rôle de diffuseur de la lecture à l'école. D'ailleurs, dès sa création, le ministère des Affaires culturelles est plus ou moins subordonné au ministère de l'Éducation. Par contre, on commence à distinguer la lecture publique de la lecture scolaire. On remarque aussi que les efforts entrepris par l'État pour encourager la lecture s'orientent davantage du côté du renforcement du réseau de librairies. Il ne faut pas oublier que pour l'État, la lecture publique est d'abord un instrument de promotion et de diffusion de la culture canadienne-française.

Chez les politiciens, un discours conservateur persiste plus longtemps que chez les bibliothécaires. Même s'ils conçoivent que la lecture est bonne pour les jeunes en tant que complément à l'éducation, le thème de lecture-formation revient souvent dans leurs propos; en fait, pour eux, la bibliothèque publique continue d'être un diffuseur culturel, mais elle n'en possède pas le monopole, surtout avec l'apparition de la télévision. Si les élus pouvaient concevoir qu'*a priori* la lecture était profitable à la modernisation du Québec, ils croyaient encore qu'il fallait qu'elle soit orientée par des livres utiles et profitables. Le rôle du bibliothécaire devait être, dans ce contexte, celui d'un censeur et d'un guide.

Finalement, il semble y avoir un contraste frappant entre les pratiques existantes (subventions, lois, etc.) et le discours des politiciens vantant les mérites de la lecture et des bibliothèques. Par contre, on peut voir autant de similitudes et de différences entre le discours des bibliothécaires que dans celui des élus en matière de lecture et bibliothèque. D'un côté les thèmes communs paraissent assez nombreux: lecture-formation, lecture

utilitaire et moralisante, lecture-loisirs. De l'autre, le discours de certains bibliothécaires qui commence à dépasser ces thèmes en soulignant la nécessité de la gratuité dans l'accès à la lecture publique. De plus, on ne veut plus se contenter du simple rôle de soutien à l'éducation en développant l'accès non contrôlé aux savoirs par l'information (lecture-formation) sous toutes ses formes. Les bibliothécaires exigent, pour réaliser à la fois ces objectifs et ceux qui sont communs aux discours des deux groupes, des moyens qu'ils n'obtiennent apparemment pas en quantité suffisante.

Sources consultées

ACBLF. 1954. Résumé du Mémoire de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française présenté à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels à Montréal. *Canadian Library Association Bulletin* 10 (7): 251-253.

Association canadienne des bibliothèques / Canadian Library Association. 1963. Québec. *Canadian Library Association Bulletin* 19 (4): 192.

Association des bibliothèques municipales de Québec. 1963. Petit guide pratique pour fonder une bibliothèque municipale. *Bulletin de nouvelles de l'Association des bibliothèques municipales de Québec* 1 (5): 1.

_____. 1964a. La bibliothèque publique: ce qu'elle vous apporte. *Bulletin de nouvelles de l'Association des bibliothèques municipales de Québec* 1 (1): 2.

_____. 1964b. Mémoire de l'Association des bibliothèques municipales Inc.: Pour l'établissement d'un secrétariat permanent. *Bulletin de nouvelles de l'Association des bibliothèques municipales de Québec* 2 (1): 3.

Baillargeon, Jean-Paul. 1992. Les bibliothèques publiques du Québec, 1961-1989. *Documentation et bibliothèques* 38 (3): 139-147.

Bernier, Germaine. 1966. Loisirs, amusements, culture. *Le Devoir* (lundi 4 avril): 8.

Boisvert, Denis. 1993. La spécificité des bibliothèques publiques du Québec. *Documentation et bibliothèques* 39 (4): 191-196.

Bonenfant, Jean-Charles. 1962. Pour une nouvelle vision des bibliothèques et des bibliothécaires. In *Les bibliothèques publiques dans la province de Québec: causeries...*, Montréal, S.n., p. 15-20.

Bouchard, Lucien. 1961. Une situation trouble. *Le Carabin*, (jeudi 19 octobre): 5.

Bouthillier, France. 1995. Des idéologies et une culture: la signification sociale des bibliothèques publiques. *Documentation et bibliothèques* 41 (4): 205-216.

150 ans de lecture publique. 1995. *Documentation et bibliothèque* 41 (3)

Chabot, Juliette. 1963. *Montréal et le rayonnement des bibliothèques publiques*. Montréal: Fides. 189 p.

Charpentier, Louise et al. 1985. *Nouvelle histoire du Québec et du Canada*. Montréal: Boréal/CEC. 448 p.

Chartier, Anne-Marie et Jean Hebrard. 1989. *Discours sur la lecture (1880-1980)*. Paris: Centre Georges-Pompidou/Bibliothèque publique d'information.

Colloque sur l'aide gouvernementale aux bibliothèques. 1963. L'avenir des bibliothèques publiques: le rôle de l'aide fédérale. *Canadian Library Association Bulletin* 19 (4): 205-208.

Dion, Léon. 1993. *Québec: 1945-2000: les intellectuels au temps de Duplessis*. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval. 452 p.

Drolet, Antonio. 1964. *Les bibliothèques canadiennes: 1604-1960*. Ottawa: Le Cercle du Livre de France. 234 p.

Ferguson, Muriel McQueen. 1958. Donnez des livres aux enfants, donnez des bibliothèques aux enfants. *Canadian Library Association Bulletin* 15 (1): 25.

Frère Untel [Jean-Paul Desbiens]. 1960. *Les insolences du Frère Untel*. Montréal: Éditions de l'Homme. 158 p.

Gagnon, Gilbert. 1985. La politique d'aide au développement des bibliothèques publiques du Québec: 1960-1985. *Documentation et bibliothèques* 31 (1): 9-25.

Gagnon, Gilbert. 1987. La politique des bibliothèques publiques et de la lecture au Québec: 1960-1985. In *Le poids des politiques: livres, lecture et littérature*. Montréal: Institut québécois de recherche sur la culture, p. 23-41.

Gallichan, Gilles. 1992. Les bibliothèques publiques au temps d'Honoré Mercier. *Documentation et bibliothèques* 38 (4): 181-186.

Gardner, Frank. 1972. *Législation relative aux bibliothèques publiques: étude comparative*. Paris: Unesco. 321 p.

Gérin-Lajoie, Paul. 1989. *Combats d'un révolutionnaire tranquille: propos et confidences*. Montréal: Centre éducatif et culturel. 378 p.

Godin, Pierre. 1991. *La Révolution tranquille*. Montréal: Boréal. 2 v.

Gow, James Iain. 1986. *Histoire de l'administration publique québécoise: 1867-1970*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal. 443 p.

Kirkland-Casgrain, Claire. 1963. O Canada! *Canadian Library* 20 (1): 14-15.

Lajeunesse, Marcel. 1983. La lecture publique au Québec au XX^e siècle: l'ambivalence des solutions. In *L'imprimé au Québec: aspects historiques (18^e-19^e siècles)*. Montréal: Institut de recherche sur la culture, p. 191-205.

_____. 1990. L'évolution des bibliothèques publiques du Québec vue par les études et les rapports. In *Mélanges à Laurent-G. Denis*. Montréal: ASTED, p. 113-132.

Lapalme, Georges-Émile. 1963. La semaine des bibliothèques canadiennes. *Canadian Library* 19 (6): 416.

_____. 1973. *Mémoires: le paradis du pouvoir*. Montréal: Leméac. 263 p.

- Lapalme, Georges-Émile. 1988. *Pour une politique : le programme politique de la Révolution tranquille*. Montréal : Éditions VLB. 348 p.
- Lanthier, Pierre, éd. 1992. *La culture inventée : les stratégies culturelles aux 19^e et 20^e siècles*. Montréal : Institut québécois de recherche sur la culture. 369 p.
- Lemire, Maurice. 1986. L'intervention de l'État dans les domaines culturels. In *Le poids des politiques : livres, lecture et littérature*. Montréal : Institut québécois de recherche sur la culture, p. 9-20.
- Linteau, Paul-André et al. 1989. *Histoire du Québec contemporain : le Québec depuis 1930*. Montréal : Boréal. (t.2) 834 p.
- Le livre ne réussira jamais à détruire la Sainte Église. 1959. *La Presse* (19 décembre) : 16.
- Matte, Pierre. 1966. Un colloque de bibliothécaires sur la liberté intellectuelle. *Le Devoir* (5 avril) : 9.
- Marquis, Georges-Étienne. 1946. Plaidoyer pour les bibliothèques publiques. *L'Œuvre des tracts* : 1-16.
- Martin, Gérard. 1962a. Bibliothèques publiques. In *Annuaire du Québec*. Québec : Bureau de la Statistique, p. 185-189.
- _____. 1962b. Problèmes des bibliothèques publiques dans la province de Québec. In *Les bibliothèques publiques dans la province de Québec : causes...*. Montréal : S.n., p. 1-14.
- Michaud, Paul. 1996. *Au temps de l'Index : mémoires d'un éditeur 1946-1961*. Montréal : Libre Expression. 284 p.
- Mittermeyer, Diane. 1988. Le développement des bibliothèques publiques du Québec : un pas en avant, deux pas en arrière. *ARGUS* 17 (2) : 37-46.
- Monière, Denis. 1977. *Le développement des idéologies au Québec : des origines à nos jours*. Montréal : Éditions Québec-Amérique. 381 p.
- Paulette, Claude. 1971. Le ministère des Affaires culturelles : bilan d'une décennie. In *Annuaire du Québec*. Québec : Bureau de la Statistique. 1971, p. 320-338.
- Pearson, Lester B. 1964. Le monde des livres : semaine des bibliothèques canadiennes. *Canadian Library* 20 (4) : 231.
- _____. 1965. La semaine des bibliothèques canadiennes. *Canadian Library* 21 (4) : 353.
- _____. 1966. La semaine des bibliothèques canadiennes. *Canadian Library* 22 (5) : 351.
- Québec. 1956. *Rapport de la commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*. 4 v.
- Québec. 1890. *Statuts de la province de Québec*, 54 Victoria, chap. XXXIV.
- Québec. 1959-60. Statuts du Québec. *Loi concernant les bibliothèques publiques*. (8-9 Eliz. II), chap. 18 : 103-106.
- Québec. 1961. MAC. *Bibliothèques publiques, province de Québec : études statistiques*. Québec : Le Service. 10 p.
- _____. 1962. 1963. 1964. 1965. 1966. Rapport annuel du ministère des Affaires culturelles de la province de Québec. Québec : Le Ministère.
- _____. 1962. *Bibliothèques publiques, province de Québec : études statistiques*. Québec : Le Service. 14 p.
- _____. 1963. Service des bibliothèques publiques du Québec. *Régionalisation des bibliothèques et découpage de la province de Québec pour bibliothèques régionales*. Québec : Le Service. 6 p.
- _____. 1965. *Livre blanc*. Québec : Éditeur officiel du Québec. 221 p.
- Sauvé, Paul. 1960. *Le Devoir* (16 décembre) : 7.
- Tanghe, Raymond. 1952. *Pour un système cohérent de bibliothèques au Canada français*. Montréal : Fides. 38 p.
- Tremblay, Emilien. 1971. *Bibliothèques publiques et éducation permanente au Québec*. Montréal : Éditions Raymond Genest. 64 p.

La collection

Gestion documentaire

en mode graphique

de **COBA**

COBA Documents

Pour la gestion des documents actifs, semi-actifs, inactifs, le plan de classification et le calendrier de conservation de tous types d'organismes.

COBA Centre de préarchivage

Pour la gestion de boîtes de classement en entrepôt et leur contenu.

COBA Bibliothèque

Solution intégrée : modules de catalogage, de recherche, d'impression de rapports, gestion des périodiques, gestion des prêts, etc.

COBA GerTextes

Pour la recherche «plein texte», la gestion et l'analyse textuelle de différents textes (procès-verbaux, règlements, conventions collectives, etc.).

COBA Correspondance

Intègre tous les outils nécessaires pour effectuer un suivi des différentes activités que génère la correspondance.

Région de Montréal
(450) 651-7969

Région d'Ottawa
(613) 747-4576

Région de Québec
(418) 651-8502

Internet : www.coba.net